



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉSOLUTION 260706-23 VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LES LOTS 6 380 221 ET 6 359 634 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 1101, RUE LOUIS-BLÉRIOT, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 1231

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 6 juillet 2026, le conseil a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LES LOTS 6 380 221 ET 6 359 634 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 1101, RUE LOUIS-BLÉRIOT, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 1231

2. Cette résolution a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 26 août 2026 et entre en vigueur ce même jour.

3. Cette résolution peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 2 septembre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca